

qu'autrefois les jeunes gens vouloient apprendre le métier de la guerre, & restoient long-tems subalternes. *Mais aujourd'hui*, ajoute-t-il, *du premier coup que le jeune homme commence à porter des armes, il faut qu'il commande ou en Cavalerie légère, ou en Gendarmerie, ou en Infanterie, sans avoir jamais appris à obéir.* On allègue l'ennui des garnisons. L'Auteur donne une recette sûre contre ce mal, en assignant les occupations propres de ce tems. La pratique, dit-on, suffit toute seule : on répond à cette objection, sur-tout par un Morceau de l'Art de la guerre du Maréchal de Puiffégur : « Avec la seule pratique, sans » théorie qui soit fondée sur des principes, on » aura beau monter des tranchées, on ne sçaura » pas pour cela conduire une attaque devant une » Place, non-plus que se perfectionner contre » des sorties : on se sera trouvé dans beaucoup » de circonvallations, & on ne les sçaura pas » faire : on aura de même été dans des Armées » d'observation, & vû faire tous les mouvements » pour couvrir un siège ; on ne sçaura pas pour » cela les diriger &c. » Il faut lire le morceau entier. Enfin un Officier vaillant tant qu'il vous plaira, s'il est sans lettres & sans culture, sera méprisé en tems de paix.

Le Chapitre cinquième traite du Général d'Armée. Peu de personnes sont destinées à l'être ; mais tout le monde s'en fait Juge : il faut donc lire ce qui le concerne.

Le titre de *Généralissime* est affecté aux seuls Princes du Sang de France. Henri III. est le premier qui en ait été revêtu, n'étant encore que Duc d'Anjou. On examine si le Prince doit commander lui-même ses Armées, & on semble pencher vers l'affirmative, d'après Tacite, Machiavel, & quantité d'autres. L'exemple de Louis XIV. & celui